

Image not found or type unknown



plusieurs postes à temps partiel, 1 ou plusieurs médecine du trav

Par **anascrise**, le 11/01/2012 à 22:49

Bonjour,

Si un salarié a plusieurs postes à temps partiels, doit-il avoir une visite médicale du travail dans chaque entreprise ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le 11/01/2012 à 23:32

Bonjour,

C'est l'employeur principal, chez qui le salarié effectue le plus d'heures qui en principe organise la surveillance médicale auprès du Médecin du Travail même si le coût peut être réparti proportionnellement avec les autres...